

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 JUILLET 2024 à 19H00**



N°077/2024 - Délégation de la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 3 JUILLET, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **27 juin 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **MIRALLES Bruno** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

Considérant que Monsieur Guillaume FAUVET a déposé une demande de déclaration préalable de travaux référencée n° DP00134424A0090, en mairie le 23 mai 2024, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de ladite autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du dépôt d'une demande de déclaration préalable de travaux référencée n° DP00134424A0090, en mairie le 23 mai 2024,

DESIGNE Monsieur Patrick BOUVARD, conseiller municipal, en application de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme et de le charger de prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable de travaux à l'issue de la phase d'instruction.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20240703-077-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024
Publication : 05/07/2024

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire
Guillaume FAUVET



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guillaume FAUVET', written over a circular blue official stamp of the Mairie de Saint-Denis-Bourg (AIN).

Le secrétaire
Patrick BOUVARD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick BOUVARD', written over a circular blue official stamp of the Mairie de Saint-Denis-Bourg (AIN).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240703-077-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024
Publication : 05/07/2024